

établi «entre cinq et sept», et le poste de commissaire adjoint aboli. Une autre modification, adoptée plus tôt cette même année, avait amené la création d'un conseil élu de 22 membres — dont neuf Inuit, huit Blancs, trois Dénés (Indiens) et deux Métis.

Sur les 62 collectivités recensées en 1979 dans les Territoires du Nord-Ouest, 51 sont des municipalités constituées ou organisées, gouvernées par des conseils élus à l'échelle locale et à majorité autochtone.

Un nombre croissant d'Inuit forment leurs propres associations ou adhèrent à d'autres groupes; ils font notamment partie d'associations de chasseurs et de trappeurs, ainsi que du Comité consultatif de la gestion du gibier, lequel est chargé de conseiller le Commissaire. Des représentants inuit ont également été nommés membres du Comité consultatif de l'emploi et de la formation (Stratchcona), du Conseil de coordination de la lutte contre l'alcoolisme et l'abus des drogues, du Conseil d'administration de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, de la société des Producteurs de l'Arctique canadien (devenue coopérative en mai 1979) et de la *Pan-arctic Oil*.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest a adopté une politique visant à mettre entre les mains de la population la responsabilité de ses collectivités en lui permettant de

créer des hameaux et des villages dont les conseils élus sont, dans la plupart des cas, à majorité inuit.

Certains facteurs — situation géographique, population, assiette de l'impôt, croissance économique, expérience administrative du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest — ont entravé l'accession à l'autonomie. En effet, les Territoires sont vastes mais peu peuplés. Le revenu y est faible, compte tenu de l'importance des dépenses, et cette situation se perpétuera tant que le développement économique ne prendra pas un plus grand essor.

Associations inuit

Au cours des dernières années, les Inuit ont constitué un certain nombre d'associations visant à promouvoir des intérêts particuliers. Ces groupements sont financés par le gouvernement fédéral depuis 1971. Les plus connus sont l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), la Fraternité des Esquimaux, le Comité des droits des autochtones (CDA), qui œuvre surtout dans l'ouest de l'Arctique, l'Association Inuit du Nouveau-Québec (AINQ) et l'Association Inuit du Labrador (AIL). Toutes ces associations prônent la conservation et la préservation de la culture et des traditions inuit, la protection des Inuit, l'amélioration de leur statut social et la défense de leurs droits et revendications sur des eaux et des terres qu'ils ont toujours utilisées. Les associations autochtones ont entrepris